

CONSEIL MUNICIPAL D'ARGENTINE

08 décembre 2023

COMPTE-RENDU

Présents: Laetitia BOUTILLY, Anthony BRUN, Marie-Hélène BRUN, Anne-Lise EMIN, Philippe FALCOZ, Benoit FIEVET, Valérie MEURIER, Magdeleine PARENT, Jean-Claude PERRIER, Marie-Christine PERRIER-AGBATE, Patrick REFFET, Alain VERVIN

Absents excusés: Serge BARBIER

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques sur le dernier conseil. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est validé.

Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- Délibération ouvrant les crédits d'investissement avant le vote du budget : aménagement du stade de Marcantoux.

Le Conseil donne son accord.

Intervention de M. TRANCHANT, agent ONF :

M. TRANCHANT est le remplaçant de M. VIARD-CRETAT (parti en retraite), agent ONF qui s'occupe du massif de la Lauzière. Il présente aux membres du Conseil un projet de rénovation pour le chalet de la Balme. Ce chalet est très rustique, avec une hauteur limitée. Il est utilisé par les chasseurs et quelques randonneurs (il est sur le circuit du tour de la Lauzière).

Le projet prévoit un rehaussement de 45cm du chalet, la création d'une dalle dans le petit dortoir et le démontage-remontage de la charpente.

Ce projet est estimé à 45 000 - 50 000 euros. Une subvention de l'Etat (plan relance montagne) est possible à hauteur de 16 000 euros. L'ONF est prête à mettre entre 12 000 et 20 000 euros. Le complément de financement pourrait être envisagé auprès des partenaires suivants : COM-COM, au Syndicat du Mixte de la Lauzière, Commune et partenaires privés.

Le Maire propose de créer une commission pour réfléchir à ce projet. Une réponse est attendue pour février-mars.

Présentation du projet sécurisation de la RD72 « Pré de Foire » et « Gémilly » :

Au Pré de Foire, lors de la mise en place des chicanes en bottes de paille, la vitesse a diminué de 20 km/h. Mais des véhicules mordaient l'accotement. Le département propose de réaliser 3 chicanes (aux mêmes endroits) avec des glissières en bois amovibles. Elles laisseraient un passage de 3m de large l'été et 3,60m l'hiver. Ces travaux sont estimés à 9 000 euros. Une subvention du Département est possible. Le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à la sécurisation de la RD 72 pré de Foire et une consultation sera lancée en début d'année.

Pour la traversée de Gémilly, de l'abri-bus à la maison de Mme BARBIER, le projet actuel serait la mise en place de chicanes au niveau de chez Mme BARBIER, le reste de la voirie serait traité en 2 voies latérales pour les vélos et les piétons et 1 seule voie centrale pour les véhicules, avec priorité aux vélos et piétons. Ce projet sera présenté ultérieurement pour validation, après concertation avec le Département et la Région qui étudie le passage de la Véloroute sur ce tronçon.

Régularisation des acquisitions foncières de Mme POULAIN (plage de dépôt de Charrière Chaude) :

Une première acquisition foncière par la commune a eu lieu et a été régularisé sous l'ancienne municipalité. Cependant lors de la réalisation de la plage de dépôt et de la voirie d'accès au réservoir d'eau, il a été nécessaire de modifier les emprises du projet initial.

Le Maire propose de régulariser le foncier

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Régularisation foncière des terrains de M. et Mme MURAZ :

M. et Mme MURAZ ont demandé un bornage des parcelles numéro A 2275 et 2276 leurs appartenant. Ils se sont aperçus que la haie et la murette le long du Chemin des Sardes se trouvent sur le foncier communal. Ils souhaitent régulariser cette emprise et proposent de racheter cette partie. Le Conseil, à l'unanimité accepte de vendre cette bande de terrain (20m3 environ qui restera à définir par le document d'arpentage) au prix de 50 E le m3. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de M. et Mme MURAZ.

Contrat de location camion pizza :

M. BARTOLETTI (de Montsapey) aimerait installer sur le parking devant le four à pain un camion pizza pour des ventes itinérantes. Le maire propose, comme pour l'ancien camion pizza, de lui donner l'accord moyennant une redevance annuelle de 260 E incluant la fourniture d'électricité nécessaire à son activité. Le Conseil donne son accord, à l'unanimité et charge le Maire de rédiger et de signer la convention.

Délibération sur le déneigement et entretien de certains réseaux de la voirie privée du lotissement « le Grand Arc » :

Lors de l'intervention de M. DI BENETTO à un précédent conseil municipal, celui-ci avait dit qu'il ferait le nécessaire pour qu'une association syndicale des parties communes du lotissement soit créée. A ce jour, la voirie appartient toujours à Lotisavoie, et non aux propriétaires des différents lots. La loi exige que les parties communes soient transférées à une association syndicale des co propriétaires.

Le Maire précise également qu'il a adressé un courrier au notaire qui était en charge d'établir les actes de vente du lotissement et qu'à ce jour, il n'a reçu aucun retour de ce dernier.

Devant l'immobilisme du promoteur et également des propriétaires concernés, le Maire propose que la commune ne déneige plus les voiries et n'entretienne plus certains réseaux de la voirie privée du lotissement « le Grand Arc » pour des raisons de responsabilité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 10 voix pour, et 2 abstentions décide de ne plus déneiger la voirie et de ne plus entretenir certains réseaux de cette voirie privée.

Facturation du prix de l'eau :

Le Maire rappelle qu'au 01 janvier 2026 le transfert de la compétence eau et assainissement sera obligatoire au profit de la com com, il rappelle également que les prix pratiqués au syndicat des eaux sont nettement plus élevés que ceux pratiqués sur la commune.

Le Maire rappelle que la dernière augmentation fixant le prix de l'eau date de 2016, il propose d'augmenter les tarifs de l'eau et d'assainissement pour suivre l'inflation de ses dernières années au prix de 1,30 euros HT le m3, suppression du tarif dégressif, sauf pour les agriculteurs qui eux bénéficieront d'un prix de 60 centimes d'euros HT le m3 au-delà de 150m3, la location du compteur et l'abonnement à 25 euros chacun et 0.55 Euros HT du m3 consommé pour l'assainissement pour les habitations reliées à la station d'épuration.

Après en avoir délibéré, 4 abstentions et 9 votes pour, le Conseil valide ses augmentations qui seront applicables sur la consommation 2024.

Facturation de l'eau pour les logements non raccordés sur des compteurs individuels dans des immeubles collectifs :

Le Maire informe que certains immeubles collectifs sur la commune sont aujourd'hui alimentés et desservis par un seul compteur d'eau et bénéficient de tarifs préférentiels.

Le Maire a pris contact avec les propriétaires de ces immeubles, certains se sont engagés à effectuer les travaux pour permettre la pose de compteurs individuels et d'autres pour des raisons techniques ne semblent pas être en mesure de les installer.

Par mesure d'équité, le Maire propose pour ces derniers que soit établi une facture globale au nom du gestionnaire de l'immeuble avec un abonnement et une location de compteurs correspondant au nombre d'appartements de l'immeuble, la consommation s'effectuera sans dégrèvement et au tarif en vigueur ainsi que toutes les taxes dues.

La répartition de la consommation sera à la charge du gestionnaire de l'immeuble collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Durée des concessions au cimetière :

Il est très difficile de retrouver les descendants des concessions.

Le maire propose de ne plus vendre de concessions à perpétuité. Il propose d'établir Les concessions futures aux durées suivantes : concessions en pleine terre et cases de columbarium à 25 ans, et celles des caveaux à 50 ans.

Le Conseil valide ces durées.

Demande de subvention pour un élève de la classe ULIS Val d'Arc :

Un enfant d'Argentine est dans cette classe. La demande de subvention est pour l'aider à financer une classe « découverte du ski ». Le maire propose d'allouer la même somme que la commune de Val d'Arc soit 80 euros.

Le Conseil donne son accord.

Décision modificative : achat photocopieur école et remplacement des panneaux solaires :

Un photocopieur d'occasion, garanti 2 ans a été acheté 1 600 euros pour l'école.

La réparation des panneaux photovoltaïques abîmés suite à l'orage de grêle ont été changé pour un montant de 2508 euros. (Cette dépense sera en principe remboursée par l'assurance.)

Il convient de passer les écritures comptables nécessaires.

Le Conseil donne son accord, à l'unanimité.

Nouvelle convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant :

Une nouvelle convention de recours à la mission de secrétariat doit être signé avec le CDG.

Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention.

Nouvelle convention cadre d'adhésion au service intérim à compter du 01 janvier 2024 :

Une nouvelle convention cadre d'adhésion au service intérim doit être signé avec le CDG.

Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention.

Délibération refacturation des frais de raccordement électrique des panneaux solaires des ateliers communaux à l'entreprise CAYROL :

Le raccordement électrique de la centrale photovoltaïque située sur les ateliers communaux a nécessité un raccordement au réseau ENEDIS.

Ce forfait de raccordement de 3182.62 E a été payé par la commune.

Le Maire rappelle que lors de la négociation avec l'entreprise CAYROL, il avait été convenu que cette dernière prenne à ses frais le montant total du raccordement, il convient d'établir un titre à l'entreprise CAYROL pour le montant de ce raccordement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Convention fourrière pour la SPA :

Le Maire fait part de la nouvelle convention fourrière de la SPA et indique les nouveaux tarifs proposés, après en avoir délibéré le conseil rejette cette convention avec 4 abstentions, 9 voix contre.

Motion du SISARC au sujet du transfert par l'état des digues domaniales de l'Isère et de l'Arc :

Le Maire fait lecture de la motion du SISARC concernant le transfert par l'état des digues domaniales de l'Isère et de l'Arc au profit du syndicat au 28 janvier 2024.

Actuellement, il y a 40 millions d'euros de travaux à réaliser. L'état ne veut payer que 80%. Le SISARC (Syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc en combe de Savoie) souhaite engager en négociation avec les services de l'état pour une prise en charge à 100 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide cette motion.

Attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat :

L'état a attribué cette prime à un certain nombre d'agents de la fonction publique d'état et hospitalière. Il propose que cette même prime puisse être attribuée aux agents de la fonction publique territoriale au bon vouloir des conseils municipaux. Cette prime comprise entre 300 à 800 euros pouvant être attribuer suivant la grille de revenu fixée par l'état

Le Maire propose d'attribuer la prime maximum aux agents pouvant en bénéficier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Abribus fournis par la Région :

Le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil, il avait été décidé d'installer un abri bus payé par la région en haut du Pré de Foire.

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas donner suite à cette demande pour des raisons esthétiques car le modèle proposé est complètement différent des modèles situés sur la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité pour ne pas installer cet abri bus.

Délibération pour engager 25% de l'investissement de l'aménagement du stade de Marcantoux :

Comme chaque année, il est nécessaire de prendre une délibération, pour pouvoir payer les investissements avant le vote du budget. La loi nous autorise à engager 25 % des dépenses effectués en 2023.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Questions diverses :

- Mise en conformité avec la loi sur la transition énergétique pour les parkings de plus de 1 500 m² :

Le parking de la salle polyvalente mesure environ de 1 700 m². La Commune devra donc se conformer à la loi.

- Information état des ruisseaux suite aux fortes précipitations d'octobre et novembre :

Les berges à l'aval du pont de la Roche sont touchées.

Le ruisseau de Montartier a légèrement débordé, il a subi un important engravement et certains enrochements ont été déplacés.

Le ruisseau de la Balme a transporté des matériaux, principalement sur la partie basse sans entraver le pont du Barioz. Les services du RTM et le SPM qui suivent ce ruisseau ne jugent pas de le curer à ce jour. Par contre, le ruisseau de la balme a creusé sous la digue de protection du captage d'eau du Frachus. Des travaux de confortement devront être réalisés au plus vite, la semaine prochaine. Une étude de gros travaux devra être réalisée avec les services de la GEMAPI et du RTM courant 2024.

- Cartographie des équipements d'énergie renouvelable sur la Commune :

Le Maire informe avoir reçu un courrier de M. le Préfet qui demande aux communes d'établir une cartographie de zones où pourrait être implantées différents équipements en vue de produire de nouvelles énergies (champs photovoltaïque, éoliennes, nouveaux aménagements hydrauliques.) Le Maire propose de créer une commission pour étudier cette demande. Les membres de cette commission sont : Marie-Hélène BRUN, Gérard LEONETTI, Jean-Claude PERRIER, Marie-Christine PERRIER-AGBATE, Patrick REFFET.

Ce projet de cartographie devra être ensuite proposé et être discuté avec la population. Et la validation définitive de ce document se fera en conseil municipal.

- Bilan du Téléthon

Peu d'associations sont venues aider. La commune a effectué les achats des denrées alimentaires et malgré la météo 905,32 euros ont été récoltés et versés au téléthon.

- Marché de Noël

Le marché de Noël s'est déroulé avec 28 exposants, dont 3 à l'extérieur. Il y a eu des visiteurs toute la journée. Certaines personnes ont fait remonter un problème de signalétique pour l'accès à la salle polyvalente. Le Maire remercie les membres du conseil qui ont permis que ces 2 manifestations se déroulent correctement.

- Repas de la Commune :

Dimanche 17 décembre à 11h ; préparation de la salle samedi 16 décembre à 17h.

- Goûter du personnel :

Mardi 19 décembre à 18h

- Bio déchets

Le Maire informe que des composteurs individuels seront fournis gratuitement, dans la limite des stocks disponibles par le SIRTOM. Les personnes intéressées peuvent se manifester directement auprès du SIRTOM au 04-79-59-92-28 ou sur leur site internet.

Le conseil est clos à 22 h45.

Le Maire
Jean-Claude PERRIER